

Luxembourg, le 8 août 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Economie :

*« La presse s'est récemment fait l'écho que la location d'appartements ou de maisons par le site Airbnb, de personne privée à personne privée, connaît un succès considérable à l'étranger mais également au Luxembourg. En effet, il existerait sur notre territoire un marché de 200 habitations à louer de cette manière.*

*Voilà pourquoi nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie:*

- A l'heure actuelle il n'existerait pas de cadre légal clair pour ce type de locations. Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas qu'au vu des évolutions rapides dans ce domaine, il serait adéquat d'adapter notre législation ?*
- Etant donné que ces habitations ciblent une clientèle différente à celle des usagers d'hôtels, elles pourraient constituer une opportunité supplémentaire pour le tourisme au Grand-Duché. Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas nécessaire d'informer de manière plus poussée la population quant aux droits et obligations liés à la location de ce sorte ?»*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Max HAHN  
Député

Claude LAMBERTY  
Député

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu